

## SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE NOTICE D'INSCRIPTION : RENTREE SEPTEMBRE 2020

Arrêté du 7 Avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations  
conduisant aux Diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de limite d'âge supérieur.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

### VOIES D'ACCES A LA FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture :

- 1. SELECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020** (Disposition transitoire - Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020) :  
L'ENTRETIEN oral prévu à l'article 2 est supprimé en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou titre professionnel « Coursus Partiel titrés » : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES. ⚠

- 2. ACCES DIRECT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES (ASHQ)** réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection.

- 3. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (VAE) :**

Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées.

⚠ **Pour la rentrée de septembre 2020, la Fondation Léonie Chaptal n'ouvre pas la sélection aux candidats titulaires d'un des diplômes listés ci-dessous :**

- Diplôme d'État d'Aide-soignant ;
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile ;
- Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique ;
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

## PRESENTATION DE LA SELECTION

---

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les attendus et critères nationaux d'évaluation de votre dossier sont indiqués dans l'arrêté du 7 avril 2020 consultable sur notre site internet [www.fondationleoniechaptal.fr](http://www.fondationleoniechaptal.fr) – Onglet « POLE FORMATON » - Rubrique « INSCRIPTIONS IFSI – IFAS – IFAP »

Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'auxiliaire de puériculture en activité professionnelle.

## NOMBRE DE PLACES PROPOSEES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

---

Nombre de places proposées à l'issue de la sélection : 39

Répartition des places (39)	
Places subventionnées par le Conseil Régional d'Ile de France	36
Places non subventionnées	3

DONT

Places réservées aux agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) <sup>(1)</sup>	4
---	---

<sup>(1)</sup> 10 % des places ouvertes sont proposées aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité. Leur sélection est organisée par leur employeur. Les places non pourvues à l'issue de la sélection sont réattribuées aux autres candidats

## CALENDRIER DE LA SELECTION

---

Ouverture des inscriptions	Lundi 27 avril 2020
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 29 mai 2020 (cachet de la poste faisant foi)
Affichage des résultats	Mardi 30 juin 2020 à 14h00

## RESULTAT DE LA SELECTION

---

À l'issue de la sélection, le jury d'admission présidé par le directeur de l'Institut de formation établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Les résultats seront affichés à la Fondation Chaptal et publiés sur notre site internet [www.fondationleoniechaptal.fr](http://www.fondationleoniechaptal.fr).  
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. **Il dispose d'un délai de sept jours ouverts pour valider son inscription en cas d'admission sur Liste Principale.** Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## ADMISSION EN FORMATION

---

L'admission définitive en formation d'Auxiliaire de Puériculture est subordonnée :

- A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

<b>VACCINATIONS OBLIGATOIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>DT POLIO (Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite)</b></li><li>▪ <b>HEPATITE B</b></li></ul>
----------------------------------	--

**Nous vous conseillons de vérifier avec votre médecin traitant si vous êtes à jour de vos vaccinations.**

## NOTICE EXPLICATIVE SUR LE FINANCEMENT

L'institut de formation d'Auxiliaires de Puériculture de la Fondation Léonie Chaptal **est subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France pour les publics éligibles.**

**Le financement de votre formation est différent selon votre situation.**

Il est donc impératif de **vous renseigner au moment du retrait ou du dépôt de votre dossier sur d'éventuelles démarches à entreprendre.**

Vous devez contacter Madame RODRIGUEZ au 01 39 90 58 45 - Poste 207 (sauf le mercredi).

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par un accord entre la région Ile de France et le pôle Emploi, si vous avez un des statuts éligibles suivants, votre formation sera prise en charge.**

### **FORMATION CURSUS INITIAL**

#### **STATUTS ELIGIBLES A LA GRATUITE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE**

(sous réserve de modifications)

- Élève ou étudiant en formation initiale âgé de 25 ans ou moins, à l'exception faite des apprentis.
- Élève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis.
- Jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par le réseau des Missions Locales.
- Bénéficiaire du RSA.
- Demandeur d'emploi inscrit à «Pôle Emploi» **depuis 6 mois au minimum en catégorie A et B.**  
**Attention : En aucun cas, il ne faut être en situation de «DEMISSION»**
- Bénéficiaire des Contrats Aidés (CAE, CIE, Contrat Avenir ...) avant l'entrée en formation (y compris en cas de démission).
- Élève ou étudiant ayant réalisé un service civique dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Si vous faites partie d'un de **CES STATUTS ÉLIGIBLES**, il restera à votre charge :

- **80 €** de droits d'inscription à verser à l'entrée en formation
- **170 €** de Contribution forfaitaire

#### **STATUTS NON ELIGIBLES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE.**

(sous réserve de modifications)

- Les agents du secteur public et privé
- Les demandeurs d'emploi **ayant moins de 6 mois d'inscription**
- En Congé Individuel de Formation
- En disponibilité
- En Congé Parental
- Démissionnaire
- Salarié en reconversion

Si vous faites partie d'un de **CES STATUTS NON ÉLIGIBLES**, il restera à votre charge :

- **80 €** de droits d'inscription à verser à l'entrée en formation
- **7 100 €** de frais de formation

## NOTICE EXPLICATIVE POUR VOUS INSCRIRE

Vous devez nous adresser **par voie postale au plus tard le 29 Mai 2020** (le cachet de la poste faisant foi)

les pièces listées ci-dessous à l'adresse suivante :

**FONDATION LÉONIE CHAPTAL  
SÉCRÉTARIAT IFAP  
19 rue Jean Lurçat - Le Haut du Roy  
95200 SARCELLES**

Un accusé de réception vous sera adressé par mail

Toutes les photocopies transmises doivent être lisibles. Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délai sera rejeté.

### **VOUS DEVEZ CLASSER LES PIÈCES DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-DESSOUS :**

1. La FICHE D'INSCRIPTION complétée (la fiche se trouve en page 6, 7 et 8 de ce document) ;
2. Photocopie de votre carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité.  
Pour les ressortissants hors Union Européenne, photocopie recto/verso de votre Titre de Séjour valide pour toute la période de la formation ;
3. Une lettre de motivation manuscrite à l'attention de Madame LE ROUX, directrice de l'IFAP ;
4. Curriculum Vitae ;
5. Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.  
*Ce document permettra d'apprécier l'intérêt que vous portez à la formation, vos capacités d'analyse et de rédaction ainsi que votre expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.*

### **Selon votre situation, vous devez nous transmettre :**

6. Photocopie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ;
7. Photocopie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
8. Les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou (des employeurs) ;
9. Uniquement pour la rentrée de septembre 2020, une attestation de suivi pour les candidats ayant suivi une préparation au Concours d'Auxiliaire de Puériculture au cours de l'Année 2019 – 2020 ;
10. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive.....) en lien avec la profession d'Auxiliaire de Puériculture ;
11. 2 photos d'identité récentes (format standard avec nom au dos) dont une collée dans le cadre réservé en première page du dossier ;
12. Un chèque bancaire ou postal d'un montant de 60 euros libellé à l'ordre de la Fondation Léonie Chaptal (chèque encaissé début juin 2020). Ces frais d'inscription restent acquis, même en cas de désistement ou d'échec à la sélection.

**LA CONSTITUTION DU DOSSIER ÉTANT UN DES CRITÈRES DE SÉLECTION  
AUCUNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE DONNÉE**

## FICHE D'INSCRIPTION SELECTION 2020 FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

M.     Mme

**NOM :** ..... **Prénom :** .....  
(Nom de Jeune Fille pour les femmes mariées)

**NOM marital :** ..... **Autres Prénoms :** .....

**Date de Naissance :** ..... **Ville / Département de Naissance :** .....

**Pays de Naissance :** ..... **Nationalité :** .....

**Téléphone Portable :** ..... **Téléphone fixe :** .....

**Adresse mail :** .....

**Adresse complète** (Bâtiment, n° d'appartement, nom de la personne chez qui vous résidez...)  
(Le courrier sera adressé à cette adresse)

.....

.....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

*Il est impératif de signaler au secrétariat de l'IFAP tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).*

### CHOIX DU CURSUS DE FORMATION

<input type="checkbox"/> <b>CURSUS COMPLET</b>	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme, veuillez indiquer votre niveau d'études : .....
	<input type="checkbox"/> Vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre professionnel, veuillez indiquer le ou les diplôme(s) ou titre(s) obtenu(s) : ..... Année d'obtention .....
<input type="checkbox"/> <b>CURSUS PARTIEL BACPRO ASSP /SAPAT</b>	<input type="checkbox"/> Vous êtes titulaire d'un Baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT <input type="checkbox"/> Vous êtes actuellement en Classe de Terminale ASSP ou SAPAT <i>(Votre admission en Coursus Partiel est conditionnée par l'obtention du Baccalauréat)</i>

## V O T R E   S T A T U T   A C T U E L

### VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Dans le Secteur Sanitaire et / ou Social (Nom de l'Employeur):

.....

Autre secteur d'activités (Nom de l'Employeur) :

.....

CDD date de fin de contrat : .....  CDI durée en mois ou années : .....

Avez-vous fait une demande de prise en charge auprès de votre employeur ?

OUI                      Préciser : .....

NON

### SITUATION VIS À VIS DE PÔLE EMPLOI

Êtes-vous inscrit à Pôle Emploi ?

OUI (*Joindre au dossier l'avis de situation à télécharger sur votre espace personnel*)

Date de votre inscription : .....

Percevez-vous l'A.R.E ?                       OUI                                       NON

Date de fin droit : .....

NON

Préciser si vous êtes bénéficiaire de :

ASS                                       RSA                                       Autres : .....

### Autre statut :

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) :                       OUI                                       NON

Formation suivie sur 2019/2020 – Établissement : .....

### VOUS AVEZ SUIVI UNE PRÉPARATION AUX CONCOURS AS/AP sur 2019 - 2020

OUI                                       NON

Organisme : ..... Lieu : .....

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné ou contactez par mail notre DPO ([dpo@fondation-chaptal.fr](mailto:dpo@fondation-chaptal.fr)).

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant **mandaté** par les services de l'État (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si la Fondation en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

### PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION SUR LE SITE INTERNET DE LA FONDATION

Le résultat de l'épreuve de sélection fait l'objet d'une publication sur notre site Internet [www.fondationleoniechaptal.fr](http://www.fondationleoniechaptal.fr).

Vous devez nous donner votre autorisation, en cas de réussite, pour figurer sur la liste des admis publiée sur le site internet de la Fondation. **Nous vous rappelons qu'aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

- J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de la Fondation
- Je refuse que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de la Fondation

JE SOUSSIGNÉ(E),

(NOM / Prénom) .....

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés dans les 8 pages de cette notice d'inscription

Fait à ....., le .....

Signature du candidat suivie de la mention «Lu et approuvé»